

NOTES GÉNÉRALES, A142

- A. L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER LES AIRES ADJACENTES DES TRAVAUX EN COURS.
- B. IL EST INTERDIT DE PEINDRE LES COLONNES EN BÉTON, LES VITRAGES OU LES FINIS DE MUR EN PIERRE. LES PROTÉGER CONTRE LES TRAVAUX DE PEINTURAGE OU REPEINTURAGE.
- C. IL EST INTERDIT DE PEINDRE LES CADRES ET LES MENEUX PRÉFINIS DES FENÊTRES EXISTANTES.
- D. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE SUR LES DESSINS, TOUS LES MURS ET LES NOUVEAUX FINIS DE PANNEAUX DE GYPSE DOIVENT ÊTRE ENDUITS DE PEINTURE P1.
- E. LES COULEURS DE PEINTURE ET DES REVÊTEMENT MURAUX DOIVENT ÊTRE SÉLECTIONNÉES PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE À PARTIR DE LA GAMME COMPLÈTE DU FABRICANT.
- F. POUR TOUTS LES MATÉRIAUX ET FINIS DES PORTES ET CADRES, NOUVEAUX OU EXISTANTS, SE RÉFÉRER AU TABLEAU DES PORTES.
- G. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES FAUSSES POUTRES EN PANNEAUX DE GYPSE DOIVENT ÊTRE ENDUITES DE PEINTURE P1.
- H. TOUS LES CADRES ET PORTES EN ACIER CREUX, ET LES CADRES DES FENÊTRES LATÉRALES, NOUVEAUX OU EXISTANTS, DOIVENT ÊTRE PEINTS NOIRS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- I. PEINDRE TOUS LES PLAFONDS DE TABLEAU DE GYPSE BLANC.

NOTES DE DESSIN, A142

- 1. PEINDRE LES PORTES ET LES BÂTIS DES ARMOIRES POUR S'ASSORTIR À LA COULEUR DES MURS EXTERIEURS ADJACENTS.
- 2. MUR FINI EN PIERRE EXISTANT. NE PAS LE PEINDRE. LE PROTÉGER DES AUTRES TRAVAUX.
- 3. PEINDRE L'INTÉRIEUR DU JAMBAGE, DU LITEAU ET DE L'APPUI DE LA FENÊTRE AVEC P1. TYPE.
- 4. PEINDRE LA STRUCTURE D'ACIER DE L'ESCALIER À CONTREMARCHE OUVERTE Y COMPRIS LES LIMONS ET LES MARCHES EN ACIER.
- 5. ENVELOPPER LE BORD DES FOURRURES NOUVELLES OU EXISTANTES AVEC UN FINI DE PANNEAU DE GYPSE. FINIR LES BORDS APPARENTS AVEC UNE MOULURE EN J OU UN PROFILÉ EN RETRAIT POUR S'ASSORTIR À LA CONDITION UNIQUE. ON ÉSTIME LA SURFACE À 3 MÈTRES CARRÉS.

LÉGENDE, A142

- AIRE HORS-CONTRAT**
- PEINTURE**
- P1 PEINTURE DE DOMAINE GÉNÉRAL - GRIS CLAIR
 - P2 PEINTURE ACCENT A - VERT
 - P3 PEINTURE ACCENT B - VERT FONCÉ
 - P4 PEINTURE ACCENT C - GRIS FONCÉ
 - P5 PEINTURE DE BORDURE - NOIR
 - P6 PEINTURE DES ARMOIRES D'ÉLECTRICITÉ ET DE DONNÉES - BLANC
 - P7 PEINTURE BRILLANTE - GRIS CLAIR
 - P8 PEINTURE ASSORTIE À LA COULEUR DES CARREAUX DE TYPE 3
- CARREAUX**
- T3 CARREAUX DE TYPE 3. CARREAUX MURAUX DE PORCELAINE POUR L'AIRE GÉNÉRALE. CARREAUX AVEC UNE RANGÉE DE CARREAUX MURAUX DE COULEUR CONTRASTANTE À LA BASE. TYPE.
- DOSSERET**
- T4 CARREAUX DE CÉRAMIQUE. POUR L'ÉTENDUE DES TRAVAUX, VOIR L'ÉLEVATION 1A504
- BUTOIRS D'ANGLE**
- CG1 INDIQUE LES EMPLACEMENTS DES NOUVEAUX BUTOIRS D'ANGLE. FOURNIS ET INSTALLÉS EN ACIER INOXYDABLE BROSSE. LA HAUTEUR GÉNÉRALE DES BUTOIRS D'ANGLE CORRESPOND À LA HAUTEUR À PARTIR DU SOMMET DE LA PLINTHE JUSQU'À 2135 mm ASF.
- REVÊTEMENT DE MUR**
- M1 REVÊTEMENT MURAL BIOPHILE PHOTORÉALISTE - MOUSSE
 - M2 REVÊTEMENT MURAL BIOPHILE PHOTORÉALISTE - LAC NO. 1
 - M3 REVÊTEMENT MURAL BIOPHILE PHOTORÉALISTE - LAC NO. 2, PARTIE A
 - M3B REVÊTEMENT MURAL BIOPHILE PHOTORÉALISTE - LAC NO. 2, PARTIE B
 - M4 REVÊTEMENT MURAL BIOPHILE PHOTORÉALISTE - LAC NO. 3, PARTIE A
 - M4B REVÊTEMENT MURAL BIOPHILE PHOTORÉALISTE - LAC NO. 3, PARTIE B
 - M5 REVÊTEMENT MURAL BIOPHILE PHOTORÉALISTE - LAC NO. 4

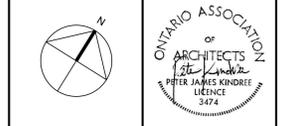


PETER J. KINDREE ARCHITECT

79 Hinton Avenue N. Ottawa K1Y 0Z7 (613) 860-1530

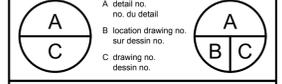


GOODKEY WEEDMARK & ASSOCIATES LIMITED
 1688 Woodward Dr. 613 727-5111 Voice
 Ottawa, Ontario 613 727-5115 Fax
 Canada K2C 3R8 www.gwai.com Web



L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS SUR LE CHANTIER ET AVISER SANS DÉLAI LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE ANOMALIE.
 Contractor to verify all dimensions and conditions on site and immediately notify the departmental representative of all discrepancies.

revisions	description	date
2	RÉÉDITÉ POUR APPEL D'OFFRES	2019/05/23
1	ÉMIS POUR SOUMISSION	2019/05/03



project **ÉDIFICE C.D. HOWE NIVEAU C2 RÉAMÉNAGEMENT**
 235, RUE QUEEN, OTTAWA, ONTARIO

drawing **NIVEAU C2 PLAN DES FINIS DES MURS**

Designed By	DL	Conçu par
Date		(yyyy/mm/dd)
Drawn By	BB/PJKA	Dessiné par
Date		(yyyy/mm/dd)
Reviewed By	DL	Examiné par
Date	2019/05	(yyyy/mm/dd)
Approved By	PK/DL	Approuvé par
Date		(yyyy/mm/dd)
Tender		Soumission
Project Manager	ISMAT BEGUM	Administrateur de projets
Project no.		No. du projet
	R.100325.004	
Drawing no.		No. du dessin
	A142	